

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 11 DECEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt et le onze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Préaux, sous la présidence de Monsieur ROCHE Christian, Maire

**Présents** : M. ROCHE Christian, M. MARMEY Frédéric, Mme MOURIER-DUVIGNAUD Karine, M. DUMONT Éric, Mme TOURNIER Aurélie, Mme CHAZOT Catherine, Mme ALLEMAND Josiane, M. FOUREL Jean-Philippe, Mme ALBUS Karine, Mme FAURIE Odile, Mme VANDENEYNDE Myriam, M. LEYDIER Jean et M. OLLIVIER Frédéric

**Absents Excusés** : M. CROS Maxime, M. GACHE Raoul

**Secrétaire de séance** : M. DUMONT Éric

M. GACHE R. a donné pouvoir à Mme CHAZOT C. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

Le compte rendu du conseil municipal du 13/11/2020 a été approuvé.

## **DELIBERATIONS**

### **A - Convention entre la commune et le CAUE 07**

Le maire présente la convention de mission d'accompagnement du maitre d'ouvrage entre la commune de Préaux et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche CAUE 07.

La convention a pour objet l'accompagnement de la commune pour l'accompagnement pour la traversée du village et les possibles fonctions du bâtiment technique communal. Le cout de cette mission pour la commune est de 3000 euros TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention de mission d'accompagnement du maitre d'ouvrage
- Charge le maire de signer la convention entre la commune de Préaux et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles

## **B - Application X'map – Modification et Intégration des réseaux Assainissement**

Monsieur le maire présente au conseil municipal un devis de 1200.00 euros HT soit 1440.00 euros TTC du Groupe Sirap de Romans-sur-Isère pour la modification et l'intégration dans l'application X'map (logiciel de gestion du cadastre) des réseaux d'Assainissement de la commune.

Il précise qu'actuellement la commune dispose des réseaux d'Assainissement sur plans papier, ces nouvelles données informatisées simplifieront le traitement des demandes d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Retient le devis de 1200.00 euros HT soit 1440.00 euros TTC du Groupe Sirap de Romans-sur-Isère pour la modification et l'intégration dans l'application X'map (logiciel de gestion du cadastre) des réseaux d'Assainissement de la commune.
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles.

## **C - Acquisition d'un PC Portable, d'un vidéoprojecteur et DM n°4**

Le maire propose au conseil municipal d'équiper la mairie d'un PC portable, ainsi que d'un vidéoprojecteur.

Il présente le devis de l'EPIC Numérian d'un montant de 1498.63 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la proposition du maire d'équiper la mairie d'un PC portable, ainsi que d'un vidéoprojecteur
- Approuve le devis le devis de l'EPIC Numérian d'un montant de 1498.63 euros HT.
- Approuve la décision modificative n°4 :

### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2183 (21) -114 Matériel de bureau et informatique	+ 2000.00		
2184 (21) -147 Mobilier - City-Stade	+ 1100.00		
020 (020) - Dépenses Imprévues	- 3100,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

- Charge Monsieur le maire de toutes les démarches et signatures utiles à la réalisation de ces travaux.

## **D - Budget Vente Energie Décision Modificative n°1**

Le maire propose au conseil municipal la décision modificative n°1 au budget vente Energie 2020 suivante :

### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6156 (011) maintenance	-300,00		
66111 (66) Intérêts réglés à l'échéance	+300,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n°1 présentée ci-dessus
- Charge Monsieur le maire de toutes les démarches et signatures utiles à la réalisation de ces travaux.

## **DIVERSES INFORMATIONS**

### **a) Divers**

#### **➤ Autel de l'église Saint-Didier de Préaux :**

Le maire informe le conseil municipal que les membres de la Paroisse de Préaux l'ont sollicité sur la possibilité de démolir l'autel en marbre afin voir le mobilier qu'il cache à savoir : un demi-cercle de bancs en bois, ainsi que deux stalles en bois.

Le maire précise que l'église a été construite dans les années 1870, l'autel se dégrade et qu'il faudra prévoir soit sa restauration soit sa démolition. A réfléchir.

Le conseil prend acte de toutes ces informations.

Le maire lève la séance en souhaitant à tous les conseillers ainsi qu'à la population, de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2021, et invite tous les conseillers municipaux à partager la bûche de Noël.

La séance est levée à 21h30



Le Maire,

Christian ROCHE